

Toulouse, le 23 JUIL. 2015

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Service Territoires, Aménagement, Énergie, Logement

Affaire suivie par : Sébastien GRENINGER

Téléphone : 05 61 58 65 40 Télécopie : 05 61 58 65 51

sebastien.greninger@developpement-durable.gouv.fr

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur le Président,

Dans mon courrier du 13 mars 2015, je vous informais que, consécutivement à notre entrevue du 16 janvier 2015, j'avais demandé à EDF Obligation d'Achat et ERDF de me rendre compte de l'état de la situation sur les questions de production électrique de la centrale hydroélectrique de Salles-La-Source, exploitée par la SARL Société Hydroélectrique de la Vallée de Salles-la-Source.

Les éléments apportés par ces opérateurs mettent en évidence que des dépassements de production ont bien eu lieu malgré la limitation prévue par l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2012. Face à ces constats, ERDF, au regard du contrat de raccordement permettant l'injection de l'électricité sur le réseau, a mis en demeure l'exploitant de la centrale en 2014 afin de résorber cette situation. Le producteur a obtempéré et, depuis le 16 décembre 2014, aucun dépassement n'est à déplorer.

Malgré ce retour à la normale et sans attendre les conclusions de la mission d'inspection annoncée par Madame la ministre Ségolène Royal, la Société Hydroélectrique de la Vallée de la Salles-la-Source a été rappelée à ses obligations.

Je suis par ailleurs intervenu auprès d'EDF Obligation d'achat afin de s'assurer qu'aucun surplus de production ne fera l'objet d'un rachat d'électricité. Enfin, j'ai demandé aux opérateurs de mettre en place une surveillance renforcée et de me faire part de tout nouveau dépassement afin que des mesures administratives supplémentaires puissent être prises, le cas échéant.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet

Jean-Luc Cuvide

Association « Ranimons la cascade! » C/° M. Bernard Gauvain Rue du Bourg 12330 SALLES-LA-SOURCE